

Ordre du jour de la réunion des délégués régionaux et formateurs du CRBPO

10/04/2020

tenue en visioconférence (imposé par le confinement lié à l'épidémie de covid-19)

Présents: Olivier Benoit-Gonin (Rhône-Alpes), Frédéric Chapalain (Bourgogne), Vincent Daurat (Auvergne), Olivier Dehorter (CRBPO), Hubert Dugué (Pays-de-la-Loire), Pierre Fiquet (CRBPO), Jérôme Fournier (CRBPO), Sébastien Gautier (Bretagne), Pierre-Yves Henry (CRBPO), Christian Itty (Languedoc-Roussillon), Frédéric Jiguet (CRBPO), Julien Laignel (suppléant Camille Duponcheel, Nord-Pas de Calais), Alexandre Laubin (Franche-Comté), Michel Leconte (Aquitaine), Romain Provost (CRBPO), Melchior Viallet (Midi-Pyrénées).

Début de réunion à 16h00.

Les sujets suivants ont été traités:

1) Éléments pour AG 2021

- a. AG 2020 annulée.
- b. Date pour la prochaine AG : 13-14/03/2021
- c. Le CRBPO s'organise pour que l'AG puisse être suivie en distanciel.
- d. Rappel : aide-bagueurs bienvenus, cela entre dans le cadre générale de la connaissance à acquérir. Nous testerons en 2021 de réaliser le stage théorique les 11 et 12/03/2021 (et épreuves d'identification le 10/03/2021), pour que les personnes suivant le stage puissent rester pour suivre l'AG. PYH rappelle que pour l'équipe CRBPO, c'est une charge supplémentaire réelle (qui sera difficile à tenir pour les intervenants du stage théorique). Il faut aussi considérer que, au stage théorique de mars, il y a au mieux 15 bagueurs en parcours « permis généraliste ». Cela fait un gain de personnes présentes relativement réduit.
- e. Opportunité de délocaliser l'AG ?
 - Avantage :
 1. probablement plus de participants (l'enjeu de l'AG est surtout de bien diffuser un peu partout l'information, notamment via les AG régionales, pas forcément d'être suivi par un maximum de gens d'une région donnée).
 2. Opportunité pour une nouvelle dynamique, voir plus de dynamisme des échanges, d'attractivité (opportunité d'aller visiter telle ou telle secteur).
 - Désavantage : risque de moindre représentativité de toutes les régions de France. A compenser a minima par obligation que cela puisse être suivi en visioconférence. FJ indique que CFO s'est arrêté quand il a été délocalisé. Il faut rester sur une ligne de TGV.
 - On retient que, toute personne / groupe souhaitant proposer une AG délocalisée est très bienvenue. La première étape sera de sonder la communauté pour identifier qui viendrait à cette AG (délégués régionaux, bagueurs).

2) Qualification au permis de baguage

- a. **Point sur les épreuves préliminaires, obligatoires pour l'inscription à un stage de qualification.** Pour rappel : **deux épreuves d'identification en mode anticipé**, délivrée la veille du stage théorique. Cela a eu lieu en nov. 19 (en présentiel) et mars

20 (en visioconférence). La validation des deux épreuves (reconnaisances ornithologiques, identification d'oiseau sur photos prises en main) est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au stage de qualification. Des opportunités de rattrapage sont proposées. Il est proposé de venir (i) soit la veille d'un stage théorique pour passer les épreuves d'identification, (ii) soit de passer les examens quand ils le veulent (en fonction de la disponibilité des examinateurs), au cours de l'année pour passer ces épreuves, soit au Jardin des Plantes, soit à Brunoy, soit à Concarneau, soit avant/après un stage de qualification.

b. Cette mise en œuvre a soulevé les questions suivantes, qui ont abouties aux suggestions (retenues) suivantes

- Toutes les épreuves passées doivent être notées (donc à traiter « en parallèle »), et une note est conservée 2 ans. Les épreuves ratées doivent être repassées.
- Le CRBPO doit mettre en ligne :
 1. Explication du fait que, si une épreuve anticipée est ratée (quelle qu'elle soit), cela empêche l'inscription aux épreuves de qualification (fait, en ligne).
 2. une épreuve TYPE / TEST pour l'épreuve identification ORNITHO, pour que les personnes s'auto-évaluent par rapport au niveau attendu. PYH recommande que ce soit l'examen de mars 2020 qui soit mis en ligne. Mettre une diapositive d'introduction, indiquant l'objet du powerpoint, et mentionnant que nous n'avons pas les droits d'usage des photos (et que nous les retirerons au cas où un auteur désapprouve l'usage de la photo dans ce cadre).
 3. La liste des espèces (et classes d'âge) devant être connues pour l'épreuve identification ORNITHO. Il ne s'agit pas de lister toutes les espèces, mais de définir les catégories d'espèce (toutes espèces reproductrices avec plus de x couples en France, toutes espèces migratrices définies comme x (statut de rareté) – uniquement en stade volant, etc...).
- Faire défiler plus lentement (notamment si la saisie du nom doit se faire au clavier ; cf. en distanciel)
- Tous les présents / contributeurs au CR soutiennent néanmoins qu'il ne faut absolument pas baisser le niveau de connaissance ornithologique attendu ; uniquement mieux expliciter ce qui est attendu (cf. recommandation de FC sur le fait que, pour 'recaler' sereinement des personnes à un test de compétence, il faut juste bien définir en amont la compétence attendue à l'examen).
- **Envoyer tous les résultats d'un coup, à tous les qualifiants, est préférable (et non pas au fur et à mesure).**

c. **Nombre de places pour qualification en 2020** : 12 ; Moëze + Fort-Vert + Vigueirat seraient suffisant. Comme pour le moment, il n'y a que 7 candidats validés (et 3 qui doivent encore passer l'examen), l'offre de place correspond à la demande. (PS : au final, la qualif du Fort-Vert est annulée, car seulement 1 candidat).

3) **Bagueurs généralistes qui ne baguent que dans le cadre de PP depuis plus de 5 ans deviendraient bagueurs spécialiste de facto** (et donc pour retrouver la compétence généraliste, il faudrait repasser les épreuves d'identification + épreuve de saisie (si la personne n'était pas en charge de la saisie des données de PP) + stage théorique +

vérification des compétences de manipulation, avec capture au filet, à Brunoy). Cette proposition a été discutée, mais les enjeux, les critères et les conditions de re-validation d'un permis généraliste n'étaient pas suffisamment bien définis et justifiés. Cette réflexion sera affinée par l'équipe du CRBPO, et sera resoumise aux délégués régionaux. Pour les présents, la proposition doit être revue en envisageant des critères comme:

- a. allonger le délai à plus de 5 ans (mais alors, incohérence avec le cas des généralistes validés mais qui ne pratiquent plus jusqu'à 5 ans)
- b. uniquement si PP sur espèces non-spolables ? Grandes espèces ?
- c. uniquement si PP n'utilisant pas la capture au filet ? (soutenu par ML)

4) Augmentation des standards et conditions à satisfaire pour la validation d'un programme personnel, en particulier avec marquage électronique : quelle orientation semble souhaitable ? Nous souhaiterions avoir vos témoignages sur cette évolution graduelle, depuis quelques années, avec notamment des engagements forts demandés pour la valorisation des données, y compris de télémétrie. La question est de savoir si les critères actuellement appliqués vous semblent acceptables / justifiés. Ou si certains attendus du CRBPO pour la validation d'un PP vous semblent excessives, risquant de conduire à l'abandon de projets qui auraient toutefois été opportuns.

Outre la télémétrie, une réflexion est demandée sur le nombre des gestes/prélèvements à pratiquer ou qu'il est opportun de pratiquer sur un oiseau, tant qu'on a l'oiseau en main. Ne pas se brider sur ce nombre de gestes si tout peut servir : dosages d'hormones, polluants, isotopes, prises de sang pour objectifs divers... PYH rappelle toutefois que, si la contrainte imposée par l'ensemble des gestes apparaît trop importante pour l'oiseau, alors le CRBPO n'a plus le droit d'autoriser seul le projet. L'autorisation doit aussi être délivrée par un comité d'éthique en expérimentation animale (et les concepteurs et opérateurs du projet doivent satisfaire aux obligations encadrant la protection des animaux utilisés à fins scientifiques). Ce principe de cumul de gestes comme seuil réglementaire est explicitement mentionné dans la réglementation concernée (Arrêté du 1er février 2013 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales ; Annexe – section 3 – point 1 m). Le CRBPO pratique un seuil générique à 3 gestes en plus de manipulation-biométrie-baguage métal, qui est bien sûr interprété en fonction de la nature des gestes supplémentaires à pratiquer.

Nous demandons aux délégués régionaux de consulter les porteurs de PP de leur région, afin de nous faire remonter d'éventuelles suggestions de révision des critères d'ici au 15 mai 2020.

Il s'ouvre une discussion sur les attentes du CRBPO pour les PP. L'équipe clarifie que :

- Ces attentes sont listées dans le document de demande de PP : les informations à fournir sont écrites (et le formulaire est révisé lorsque nous nous rendons compte qu'une attente est mal comprise ; révisé encore une fois le 15/06/2020).
- Il n'y a aucune attente quant à la portée d'un PP : que ce soit la portée nationale, taxonomique, temporelle ou en termes de nature des connaissances à acquérir (fondamentales ou appliquées).
- L'attente est que les objectifs fixés (la justification, l'ambition) soient cohérents avec les méthodes à mettre en œuvre, la quantité et la nature des données qui seront collectées, et la capacité à analyser ces données. Ainsi, un objectif local, nécessitant le marquage de 2 oiseaux, « pour vérifier leur usage de l'espace » est tout à fait recevable.

5) Mise en place de sessions de formation de maintien de compétences au baguage ? Pour ce projet évoqué en 2019, aucune ressource (moyens humains) ne semble envisageable à court

terme. Ce projet est abandonné. Les ateliers du dimanche suite à l'AG remplissent (a minima) ce rôle.

6) Contrôle Qualité Mortalité et Morbidité (M&M)

- a. Une nouvelle version avec des textes améliorés a été envoyée.
- b. Un bug est identifié sur la sélection des données utilisées. OD reverra ça, avant envoi à tous (fait).
- c. La typologie des **blessures** reste à revoir (déjà demandé en 2019).

7) Codage DEPT et LOCALITÉ à l'étranger pour contrôles visuels collectés par Programmes personnels.

- a. Romain Provost doit faire un guide pour ça (déjà dit en 2019). C'est encore à faire.
- b. La ressource en ligne <https://app.bto.org/euringcodes/place.jsp> fournit les "place code" d'EURING pour l'étranger MAIS, pour les localités en France, nous (CRBPO) n'utilisons pas ces codes mais les codes INSEE de département. Cette ressource ne règle donc pas tous les problèmes de codage de localités.

8) Réélection des délégués au bout de 4 ans. LE CRBPO va rappeler aux DR concernés qu'il a été demandé en 2019 de procéder aux élections. Hubert Dugué dit qu'il le fera d'ici fin de l'année. Christian Itty en LR libère son poste, Benjamin Vollot se propose et est retenu pour le remplacer.

9) Perspective d'un évènement 100 ans de baguage en France pour 2021.

- a. Le projet intéresse la Comm du Muséum, au travers d'une action « Matinée de découverte du baguage » qui serait organisée sur la période de migration post-nuptiale 2021, avec une interface internet de mise en contact entre bagueurs qui proposeraient d'accompagner sur leurs manips (= offre) et le grand public qui pourrait « réserver des créneaux horaires » (=demande). Ca serait une interface de type « Réservation de nuit d'hôtel ». Ils chiffrent le coût et reviennent vers nous. Si on le fait, sera pris en charge par Muséum. Réponses aux questions évoquées en réunion :

- De telles actions de « communication » devront se faire dans le respect de l'article sur la communication dans le règlement intérieur (donc au moins 2 bagueurs, etc).
- Un seul jour évènement ? Éventuellement, un jour sera mis en avant. Mais il n'y a aucun bénéfice à s'obliger à tous faire cette action le même jour (cf. risque météo, différentes opportunités de date en fonction des thèmes de suivi)
- Le CRBPO devra fournir des instructions pour les « communicants » (éléments de langage, rappel sur les arguments justifiant la pertinence et la nécessité du baguage dans tel ou tel thème)
- Cette action ne sera mise en œuvre QUE SI il y a un soutien par le service Communication du Muséum (page web, application dédiée).

- b. L'AG 2021 d'EURING se fera en France (réunion réservée aux représentants des centres nationaux de baguage, pas ouvert aux bagueurs). Pour de multiples raisons, nous n'avons pas envisagé que cela se fasse à Paris. Et c'est une belle opportunité pour mettre en avant la force du réseau national. Ainsi, nous avons fait un appel à tous les bagueurs pour propositions d'organisation de cet évènement en France. Nous en avons reçu 3 : Bordeaux (portée par C Paucot, AROBA), Nantes (portée par H

Dugué, ACROLA) et Camargue (portée par G. Massez, Marais du Vigueirat). Cf. synthèse comparative dans l'Annexe 1. Nous avons retenu donc en priorité l'option de Nantes, de par la facilité logistique (accessibilité), prise en charge des frais logistiques par la municipalité, et par la prise en charge des frais de « sortie nature » par Grand Port de Nantes. Le Board d'EURING est favorable à cette option, et a été impressionnée par l'implication du réseau pour ce projet. Cela semble s'orienter pour lundi 4 Octobre au Jeudi 7 Octobre 2021.

10) Point sur les coups de pouce STOC (~10 stations), SÉJOUR (~7 stations, avec durée > 1 mois) et STAGE (20 filets pour chacune des 3 stations. Une réflexion s'engage pour savoir si cela devrait passer par les délégations, ou directement entre CRBPO et bagueurs concernés. Logistiquement, il est préférable que soit directement du CRBPO (qui reçoit les filets) aux bagueurs. ML rappelle qu'à une période, il y avait des subventions aux délégations. PYH indique qu'administrativement, de nos jours, cela semble inenvisageable de faire des dotations financières. La seule action simple est la dotation en nature. Et il semble plus opportun de soutenir les bagueurs les plus nécessitants en filets (cf. coup de pouce), sans notion de régionalisation.

11) Question sur filets monofilaments : les faire apparaître dans GE comme une catégorie de piège, du fait de l'impact évident sur la capturabilité ? PYH indique que les sources de variation entre sites sur la capturabilité sont très nombreuses, et il ne semble pas possible de documenter toutes ces sources de variation (et encore moins de toutes les mettre en variable explicative dans des analyses). Ainsi, à ce stade, il ne semble pas opportun d'allonger la liste des pièges possibles (il faudrait aussi prendre en compte la taille de maille, hauteur, etc). **Ce qui est fondamental par contre est, sur un site, de toujours employer le même type de filet d'une session sur l'autre.**

12) Devenir du programme national sur les cigognes blanches. Hubert Dugué a fait appel pour un reprenneur du rôle de responsable du PP.

13) Codification de l'adiposité

a. **Clarification des codes actuels.** Incompréhension pour les codes 2 et 3 chez une partie des bagueurs et instruction peu clair dans le guide de saisie (modification prévue pour la prochaine version). Le bonne instruction est la suivante avec schéma explicatif (de OD)

Code 1 = pas de graisse

Code 2 = allant de « un peu de graisse », et jusqu'à la moitié de la fosse interclaviculaire

remplie

Code 3 = fosse remplie de graisse, allant de plus de la moitié à pleine

Code 4 = graisse débordant de la fosse



Cette clarification est validée en réunion. ML indique qu'il faut ajouter une flèche dans le graphique, pour que le gris soit bien compris.

- b. **Changement de typologie pour adopter codes Kayser.** Plusieurs personnes suggèrent qu'il est souhaitable de passer à une codification plus précise, probablement Kaiser. HD indique que les apprenants la maîtrisent vite, et que le temps de manipulation n'est pas rallongé. Il transmet la grille qu'il utilise (cf. Annexe).

En préparation d'un éventuel changement, l'équipe du CRBPO doit :

- Vérifier dans la littérature actuelle comment sont utilisées les variables d'adiposité (quelles variables ? quelles analyses statistiques) ? Le but de cette vérification est de justifier l'utilité d'un changement de typologie (cela doit être utile, et permettre mieux que ce que l'on peut faire actuellement).
- Etablir la correspondance entre le code actuel et Kaiser
- Identifier les programmes pour lesquels l'adiposité Kaiser serait à utiliser (si pas toute l'année).

14) Rappel sur autres actions demandées / prévues par CRBPO, mais pas encore traitée. Toutes ces actions sont listées dans le suivi des tâches de l'équipe (donc pas oubliées).

- a. Référentiel de formation à besoin de toilettage (demandé 17/03/2018)
- b. Article de prévention de mortalité (demandé 16/05/2019)
- c. Révision instructions pour archivage sur Movebank (demandé 15/01/2018 – fait)
- d. Géoréférencement de toutes stations STOC Capture (demandé 02/04/2014)
- e. Création du thème SPOL NICHOTIR (demandé 19/06/2013, relancé avec ANR URBATIT, obtenue en 2019)
- f. Accès à la partie Bagueur du site CRBPO pour tous les bagueurs (demandé le 04/02/2020 - fait)

15) Rappel des enjeux stratégiques majeurs pour CRBPO pour les années à venir :

- a. Succession à la fonction d'ingénieur (avec perspective de départ en retraite d'Olivier dans les 3-5 ans). Aucune visibilité pour l'instant. Mais réflexion initiée.
- b. Evolution majeure de GESTAB à prévoir pour que la base devienne
 - **interopérable** (chaque base locale des bagueurs est directement connectée à la base centrale, qui idéalement, serait connectée à une plateforme EURING pour échange entre centrales européennes)
 - **géoréférencée** (localisation par coord géog, et non plus uniquement par noms de localités).
 - Ce sont des chantiers majeurs, ambitieux, qui nécessitent plusieurs savoir-faire (programmation, mais aussi sécurité internet) et moyen humain (temps). Le plus opportun semble que ce soit porté par le successeur d'Olivier. Donc même si la demande est forte pour ces évolutions, il faut patienter.

Les points suivants n'ont pas été traités en réunion, et seront soumis aux DR par email, pour avancer la réflexion :

16) Possibilité de permis spécialistes dans le cadre des Axes 1&2 du PNRO (et non plus seulement en PP), pour lesquels il semble y avoir une opportunité scientifique (cf. accroissement pertinent du nb de sites ou de données) ? Ci-après, copier-coller d'un CR de réunion interne, pour y réfléchir ensemble.

- a. Exemples de cas justifiant des permis spécialistes sans PP:

- SPOL Effraie : demande d'un spécialiste Chevêche d'Alsace qui demande à pouvoir faire du suivi d'effraie, sans déposer un PP mais comme le ferait un généraliste qui participe au SPOL Effraie. On ne voit pas comment argumenter que, parce-que c'est un spécialiste chevêche, ce n'est pas pertinent qu'il fasse un suivi d'effraie dans le cadre du SPOL. Et pas pertinent de lui demander de créer un PP « copie du SPOL »
 - Captures incidentes dans des PP : spécialistes canards qui relâchent les rallidés sans les baguer car pas généralistes ; alors qu'un généraliste qui bague dans un PP canard peut baguer les rallidés. Pourquoi l'autorise-t-on pour le généraliste ? Car il y a une opportunité scientifique. Or les spécialistes canards capturent bp de rallidés que les généralistes ? D'où pourquoi ne pas leur donner un permis spécialiste rallidés (pas seul, en complément du permis canard) ?
 - SPOL Nichoir. S'il ne s'agit que de baguer les poussins, on peut imaginer que la demande vienne de délivrer des permis spécialistes juste pour baguer les poussins.
 - SMAC : on a fait créer un PP « copie conforme du SMAC » à Cyril Eraud juste pour pouvoir délivrer des permis spécialistes Alouette. On aurait économisé l'étape PP. Si il est justifié de baguer de manière opportuniste des alouettes comme généraliste, alors ça l'est tout autant pour des spécialistes.
 - VOIE : baguage au nid des HIRRUS. Même raisonnement.
 - Etourneaux en capture incidente dans les PP chevêches : même raisonnement, dans le cadre de GIBIER
- b. Exemples de cas NE JUSTIFIANT PAS des permis spécialistes hors PP
- Captures avec méthode non-spécifique (filet) : trop peu d'oiseaux pertinents par rapport aux objectifs ; la contribution restera mineure.
 - Captures opportunistes de GIBIER : Si espèces déjà largement suivie par ailleurs (le cas de tous les turdidés) : cela ne se justifie pas de rajouter qqz centaines d'oiseaux par an via des permis spécialistes hors PP
 - Si des PP existent, alors le permis spécialistes doit être obtenus dans le cadre du PP : colombidés, bécasses-bécassines, cailles, anatidés (PP OFB)

Cela génère une longue discussion. OD insiste (à raison) sur le fait que la règle actuellement est simple, et donc acceptée de tous : permis spécialiste = PP. C'est important que les règles soient claires, et donc peu discutables. Si on a besoin d'examiner de multiples critères pour décider de l'opportunité ou pas, cela peut être compliqué de décider pour nous, et surtout risque que ce soit perçu « à la tête du client ». Mais PYH n'est pas satisfait par le fait que ce ne soit pas l'opportunité scientifique qui détermine de qui bague quoi dans le cadre du PNRO : si ces programmes des axes 1&2 sont propices pour l'implication de spécialistes, pourquoi leur en refuser l'accès ? PYH pense que c'est d'ailleurs une des premières demandes que risquent d'avoir les FDC / FNC pour une intégration du CRBO dans le CRBPO : avoir des permis « généralistes gibier » (pour des espèces définies), c'est-à-dire délivrer des permis spécialistes (avec toute la séquence des pré-requis pour ça) mais sans démarche de dépôt de PP puisque les programmes du PNRO autorisent déjà le baguage de ces espèces pour les généralistes.

17) **Faire un nouveau site internet pour le CRBPO.** A discuter. Est-ce perçu comme une priorité ?

[Après la réunion, PYH a réalisé un sondage des DR&F. Les résultats sont :

- a. 10 (77%) « souhaitable, mais non-prioritaire. Ces 10000 euros, dégagées du budget récurrent du CRBPO, devraient prioritairement servir les projets et/ou le soutien aux

- bagueurs/formateurs (cf. coups de pouce). La réfection du site internet devrait être réalisée en cas d'obtention d'un budget dédié. » ;
- b. 3 (23%) « hautement prioritaire (donc à initier avec ce budget) »
 - c. 0 « non-nécessaire (ce n'est pas nécessaire, toute ressource que le CRBPO pourrait obtenir devrait être allouée à des actions plus importantes pour le réseau et les projets) ».
 - d. Conclusion : la majorité est nette, et l'avis soutenu par les DR&F sera pris en compte.
 - e. Hubert Dugué indique un contact qui pourrait le faire (Arnaud Le Houedec, personne qui a fait les bdd en ligne de marquage coloré – cigognes, avocette, goeland, corneille). Myotis-Environnement - Tél : 07 69 63 05 35 - info@myotis-environnement.com).

Fin de la réunion à 19h15.

Rédaction : Pierre-Yves Henry (version finale le 07/07/2020)

Annexe 1 - Comparaison des propositions d'organisation d'AG 2021 d'EURING

| | 1 – Nantes & Grand Lieu | 2 – Arles & RNN Camargue-TdV | 3 – Bordeaux & Bassin Arcachon |
|---|--|--|---|
| International accessibility | + | +++ | + |
| Plane to place | +++ Direct connexion to city center (20 min) ; Meeting room 2 min walking from train station Hotel in city center | - Marseille airport a bit far (1h10) Marseille to Arles then to Hôtel | + Direct connexion to city center (40 min if Ibis/city center, 1h15 en if peripheral) Hôtel accessible with public transport |
| LOCAL SUPPORT | Municipality (supporting letter from Mayor ; project of exhibition on bird migration Good support: - Free transportation with public transport - Welcome drink Grand Port de Nantes | Local transport may receive local support | To be negotiated |
| Place to be visited | Donges ringing station – supported by Grand Port de Nantes (1h...) OR Grand Lieu (25km). Both = whole morning (7h-14h) | Vigueirat (35 km) Camargue NR +Tour du Vallat /Hoffmann/historical ringing Arles – capital of bird ringing in France | A bit far, no international attractivity (75km, > 1h) If Arcachon / Dune du Pilat : whole day |
| Weather risk | -- | +++ | - |
| Logistic (housing, meeting room, lunch) | Housing AND meeting room are at 10 min, by tram (direct connexion , stop in front of the meeting place) | +++ All at single place, periphery of Arles | +++ All at single place, periphery of Bordeaux & Bassin Arcachon |
| Cost (hôtel, restaurant) | - To de done | + To be finalized | +++ Well advanced |
| Meeting room | FREE (Salon Mauduit) | 9600 euros, includes lunch (5400 euros, corresponds to 4200 euros including room rental + coffee | 6072 – 6600 euros |

| | | break) Rental of additional TO BE ADDED | |
|---|---|--|-----------------------------------|
| Price for a night (Room for 1 person) + breakfast | 71 euros | 60 ou 75 euros | 105 euro |
| 1 lunch / dinner | To be assessed | 17 euros | 24 euros |
| Bus rental for visit | FREE if we go to Donges / Grand Port de Nantes + welcome drink + picnic | Potentially FREE to Vigueirat 1400 euros (2 bus) pour TdV | Local support to be negotiated |

Annexe 2 – Grille de score d'adiposité Kaiser (transmise par Hubert Dugué).

